

RCS : TOULON Code greffe : 8305

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOULON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2006 B 00048 Numéro SIREN : 484 751 490 Nom ou dénomination : 31 LIBERTE
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/11/2019 sous le numéro de dépôt B2019/013327

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
TOULON

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2019/013327**
n° de gestion : **2006B00048**
n° SIREN : **484 751 490 RCS Toulon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Toulon certifie avoir procédé le 07/11/2019 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

31 LIBERTE - Société par actions simplifiée
31 place de la Liberté Palais de La Liberté 83000 Toulon -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2018

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



691222

13327

« 31 LIBERTÉ »
Société par actions simplifiée
au capital de 38 000,00 euros
Siège social : 31 Place de la Liberté
83000 TOULON
RCS TOULON : 484 751 490

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 28 JUIN 2019**

Le 28 Juin 2019, à Toulon,

Monsieur WASEM Frédéric, en sa qualité de Président de la SAS 31 LIBERTÉ et Président de la SAS CÉDRÉA, associée unique de la SAS 31 LIBERTÉ, préside l'assemblée.

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur WASEM Frédéric a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 Décembre 2018 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2018
- l'affectation des résultats de cet exercice
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique, après lecture du rapport du président sur l'activité de la société et après avoir pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve ces comptes tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour ledit exercice.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé, conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2018, s'élevant à 76 138 €, de la manière suivante :



ORIGINE

- Autres réserves 94 140 €
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 76 138 €

AFFECTATION

- A titre de dividende 90 000 €
- Autres réserves 80 278 €

Ce dividende sera mis en paiement au siège social, à compter de ce jour et au plus tard le 30 Septembre 2019, sous déduction pour les associés personnes physiques des prélèvements sociaux et forfaitaires ou des acomptes non libératoire d'impôts sur le revenu.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'associé unique, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2017	29 982 €		
2016	NEANT		
2015	NEANT		

TROISIÈME DECISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, concernant les conventions de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président, et représentant légal de l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Mr WASEM Frédéric
Représentant légal de la SAS CEDREA
Président de la SAS 31 LIBERTÉ



Exercice ouvert le :	01/01/2018	Régime "simplifié d'imposition" ☐	Si option pour le régime optionnel de
et clos le :	31/12/2018	Déclaration de résultat d'ensemble du groupe ☐ ou "réel normal" ☒	taxation au tonnage ☐
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays N°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI) ☐			
Si vous êtes une entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays ☐			
Si une autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation ci-dessous :			
Désignation de la société :		Adresse du siège social	
SAS 31 LIBERTE 31 PL DE LA LIBERTE 83000 TOULON			
N° Siret	48475149000026		
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :			
Dénomination :	N° Siret :		
Adresse :			
Activités exercées (souligner l'activité principale) :		Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
<u>RESTAURATION</u>			
1 Résultat fiscal		DEFICIT (Report de la ligne ☐	
Bénéfice imposable au taux de 15 %		38 120	
Bénéfice imposable au taux de 28 %		30 762	XO DU 2058A ou 372 du 2033B)
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %			
2 Plus-values		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets	
PVLT imposables au taux de 15% ☐		au taux de 15 % (sous déduction du montant imposé à 15% du cadre 1) ☐	
PVLT imposables		Autres plus-values imposables Plus-values à LT imposables PV exonérées	
à 19 % ☐		à 19 % ☐ à 0% ☐ (art. 238 quinquies)	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches. (Cocher la case selon le cas).			
Ent. nouv. art. 44 sexies ☐		Jeunes entre. innovantes ☐	
Ent. nouv. art. 44 septies ☐		Pôle de compétitivité ☐	
Sociétés d'invest. immo. cotées ☐		Zone de restructuration de la défense art 44 terdecies ☐	
Bénéfice ou déficit exonéré (+ ou - selon le cas) ☐		Plus values exonérées relevant du taux de 15% ☐	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur :			
productif, art. 244 quater W ☐ du logement social, art. 244 quater X ☐			
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt ☐			
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou collectivité territoriale d'Outer-Mer, un crédit d'impôt			
représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou coll. Total figurant au cadre VII de l'imprimé 2066 ☐			
Recettes nettes soumises à la contribution 2.5 % ☐			
Nom, adresse, téléphone, télécopie :			
- du comptable * : ☒ FIDUCIAL HYERES B			
Téléphone : 04.94.12.82.50 RUE GEORGES SIMENON CENTRE EUROPE IMM. LE PALATIN			
- du conseil * : ☐ 83400 HYERES			
Téléphone :			
- du C.G.A. :			
n° agrément CGA			
Visa : CGA/AGA ☐			
Viseur conventionne ☐			
A TOULON le 19/01/2019			
Nom du déclarant : M WASEM			
Qualité du déclarant : PRESIDENT			
Edition libre de la déclaration de résultat transmise par TDFC			

CERTIFIÉ
CONFORME

IMPOTS SUR LES SOCIETES
Annexe à la déclaration N° 2065

N° 2065 bis 2018

Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE	
et date de clôture de l'exercice: 31/12/2018	

1	Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales	- Payées par la société elle-même.	(a)	
	payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts (4)	- Payées par étab. chargé du serv des titres	(b)	
2	Mt des distribut° correspondant à des rémun. ou avantages dont la soc. ne désigne pas le (les) bénéficiaires(s) (2)		(c)	
3	Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes ou sociétés interposées		(d)	
	Montant des distributions autres que celles visées en (a),		(e)	
4	(b), (c) ou (d) ci dessus. (3)		(f)	
	(A préciser par nature sur les lignes (e) à (h))		(g)	
			(h)	
5	Mt des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)		(i)	
6	Mt des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)	
7	Montant des revenus répartis (5)		Total (a) à (h)	

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann III) : - SARL - tous les associés, - SCA - associés gérants; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants	SARL Nombre de parts appartenant à chq. associé (2)	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné colonne (1) à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.	Montant des sommes versées					
	année du versement (3)	Traitements, émoluments, indemnités. (4)	Frais de représentation, de mission et de déplac. Ind. forfaitaires Remboursements (5) (6)		Frais professionnels autres que (5) et (6). Ind. forfaitaires Remboursements (7) (8)			

Nom et Prénoms des personnes du foyer (en cas de divorce, veuf)

Adresse du foyer

RÉMINÉRIATIONS		NON-VALEURS	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

1- BILAN ACTIF

N° 2050

2018

Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE		Durée ex. en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise :		Durée de l'ex. précédent* 12	
31 PL DE LA LIBERTE		83000 TOULON	
Numéro SIRET* 48475149000026		Néant ☐ Ex. précédent (N-1) clos le :	

		Exercice N, clos le : 31/12/2018			31/12/2017
		Brut 1	Amort., provis° 2	Net 3	Net 4
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
I	Frais d'établissement *	AB	AC		
A N	Frais de développement*	CX	CQ		
C C	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 219	1 034
T	Fonds commercial (1)	AH	AI	132 250	132 250
I R	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
F P	Avances et ac. sur immob. incorp.	AL	AM		
	Terrains	AN	AO		
I C	Constructions	AP	AQ	626 815	626 815
M	Installat° tech., matériel et outillage ind.	AR	AS	107 820	94 920
M R	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	195 756	151 833
P	Immobilisations en cours	AV	AW		
B	Avances et acomptes	AX	AY		
I	Participations évaluées (mise en équ.)	CS	CT		
L F	Autres participations	CU	CV		
I I	Créances rattachées à des participat°	BB	BC		
S N	Autres titres immobilisés	BD	BE		
E	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	2 038	2 038
TOTAL (II)		BJ	BK	1 065 897	874 602
A S	Matières 1ères, approvisionnements	BL	BM	9 567	9 567
C T	En cours de production de biens	BN	BO		
T	En cours de production de services	BP	BQ		
C	Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
C K	Marchandises	BT	BU	6 296	6 296
I S	Avances et ac. versés sur cdes	BV	BW		
R C	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY		
C R	Autres créances (3)	BZ	CA	27 879	27 879
U E	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
L D	VMP(dt act° propres) :	CD	CE		
I	Disponibilités	CF	CG	193 011	193 011
R	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	18 446	18 446
E	TOTAL (III)	CJ	CK	255 198	255 198
G	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
U	Primes de remboursement des obl. (V)	CM			
L	Ecart de conversion actif* (VI)	CN			
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	1 321 095	874 602
				446 494	383 674
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) part à - d'1 an des immob fin. nettes	CP	(3) Part à + d'un an	CR
Clause de rés. de prop. *		Immobilisations :	Stocks :	Créances	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

2- BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051

2018

Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE		Néant			
		Exercice N		Exercice N-1	
Capitaux propres	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 38 000)	DA	38 000	38 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK	DC			
	Réserve légale (3)	DD	4 604	4 604	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées*(3) (dt prov.fluctuation cours B1	DF			
	Autres réserves (dt achat oeuvres origin. art. vivants* EJ	DG	94 140	87 465	
	Report à nouveau	DH	27 091	6 675	
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	76 138	57 073	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
TOTAL (I)		DL	239 972	193 817	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	44 000	44 000	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	44 000	44 000	
Dettes (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 989	8 801	
	Emp.et dettes financières divers (dont emprunts particip EI	DV	161		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	63 463	37 565	
	Dettes fiscales et sociales	DY	95 908	99 490	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compt régul.	Autres dettes	EA			
	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)		EC	162 521	145 857	
Ecart de conversion passif* (V)		ED			
TOTAL GENERAL (I à V)		EE	446 494	383 674	
Renvois	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre	1D			
	Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	162 521	145 856	
	(5) Dt concours bancaires courants, et soldes créditeurs de bques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

3 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

N° 2052

2018

Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE							Néant		*
		Exercice N					Exercice N-1		
		France		Exportation et intrac.		Total			
Produits d'exploit.	Ventes de marchandises*	FA	210 983	FB		FC	210 983	223 973	
	Production vendue : - biens*	FD		FE		FF			
	- services*	FG	969 974	FH		FI	969 974	993 073	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 180 957	FK		FL	1 180 957	1 217 046	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	11 905	27 431	
	Autres produits (1) (11)					FQ	37	47	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	1 192 900	1 244 523	
Charges d'exploit.	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	78 008	83 546	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	-757	199	
	Achats de mat. 1ères et autres approvisionnements (dts de douane inclus)*					FU	168 623	179 485	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	-499	-346	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	299 109	295 436	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	38 832	40 401	
	Salaires et traitements*					FY	394 241	426 151	
	Charges sociales (10)					FZ	108 088	120 376	
	- Sur immobilisations : - dotations aux amortissements*					GA	20 151	21 177	
	Dotations - dotations aux provisions					GB			
	d'exploitation : - Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	- Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		14 000	
	Autres charges (12)					GE	2 026	1 875	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	1 107 821	1 182 300	
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	85 079	62 223	
opérations	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
en commun	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
Produits financiers	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	42		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	42		
charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	200	385	
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	200	385	
2- RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-159	-385	
3- RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	84 920	61 838	

(Renvois : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

4 - COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053

2018

Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE		Néant		*		
		Exercice N	Exercice N - 1			
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	110	2 893		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*	HB	9 212			
	Reprise sur provisions et transferts de charges	HC				
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	9 322	2 893		
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	539	4 800		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*	HF	5 363			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	5 902	4 800		
4- RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		HI	3 420	-1 907		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	12 203	2 858		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 202 263	1 247 416		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 126 126	1 190 343		
5- BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)		HN	76 138	57 073		
R E N V O I S	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	3 527	7 236		
	(2) Dont - produits de locations immobilières	HY				
	- prod. d'exploit. afférents à des ex. antérieurs (à détailler au 8)	1G				
	(3) Dont - Crédit-bail mobilier*	HP				
	- Crédit-bail immobilier	HQ				
	(4) Dont charges d'expl. afférentes à des ex. antérieurs (à détailler au (8))	1H				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K				
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC				
	(6 ter) Dont amort. exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD				
	(9) Dont transfert de charges	A1			11 905	27 431
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3					
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 850	1 655			
(13) Dt primes cot.comp.pers.: facult. A6 Obl. A9						
(7) Détails des produits et charges exceptionnels	Exercice N					
(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Charges except.	Produits except.				
VNC DES ACTIFS CEDES		913				
AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS				110		
PRIX DE CESSION DES ACTIFS CEDES				7 000		
SORTIE DES CAUTIONS		4 450				
REMB CAUTION APPART A RECEVOIR				2 212		
(8) Détail des produits et charges des exercices antérieurs :	Exercice N					
	Charges antérieures	Produits antérieurs				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 - IMMOBILISATIONS

N° 2054 2018

Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE					Néant					
CADRE A		IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'ex. ou résultant d'1 mise en équ. 2			
							Acquisitions, créat*, apports et virements de poste à post 3			
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9	
N	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD	133 469	KE		KF	
C	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	- Sur sol propre	Dont Composant	L9	KJ		KK		KL	
		- Sur sol d'autrui	Dont Composant	M1	KM		KN		KO	
		- Installations générales, agencements et aménagements des	Dont Composant	M2	KP	626 815	KQ		KR	
P	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composant	M3	KS	107 087	KT	KU	2 660
R	Autres immob. corporelles	- Instal générales, agencmts, aménagemts div*			KV	149 827	KW		KX	10 360
		- Matériel de transport*			KY	183	KZ		LA	
		- Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	42 684	LC		LD	5 558
		- Emballages récupérables et divers*			LE		LF		LG	
L	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ	
E	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
S	TOTAL III				LN	926 595	LO		LP	18 578
F	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
	Autres participations				8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières				1T	6 488	1U		1V	
	TOTAL IV				LQ	6 488	LR		LS	
	TOTAL GENERAL (I +II+ III + IV)				0G	1 066 552	0H		0J	18 578
CADRE B		IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeurs brutes des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Rééval légale ou éval en équ 4	
					par virement de poste à poste 1		par cession des tiers ou mise HS ou résultant d'une mise e 2		valeur d'origine des immobilisations en fin 4	
I	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				C0		D0		D7	
C	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				LV		LW	133 469	1X	
C	Terrains				LX		LY		LZ	
	Constructions	- Sur sol propre		MA		MB		MC		
		- Sur sol d'autrui		MD		ME		MF		
		- Inst. générales, agencement et aménagement des constructions		MG		MH	626 815	MI		
P	Instal. tech., matériel et outillage ind.			MJ	1 927	MK	107 820	ML		
R	Autres immob. corp.	- Installations générales, agencements, aménagements		MM	12 113	MN	148 074	MO		
		- Matériel de transport		MP	183	MQ		MR		
		- Mat. de bureau et informatique, mobilier		MS	560	MT	47 682	MU		
		- Emballages récupérables et div		MV		MW		MX		
L	Immob. corporelles en cours		MY	MZ		NA		NB		
E	Avances et acomptes		NC	ND		NE		NF		
S	TOTAL III				NG	14 783	NH	930 391	NI	
F	Participations évaluées (mise en équ.)				0U		M7		0W	
	Autres participations				0X		0Y		0Z	
	Autres titres immobilisés				2B		2C		2D	
	Prêts et autres immob. financières				2E	4 450	2F	2 038	2G	
	TOTAL IV				NJ	4 450	NK	2 038	2H	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				0K	19 233	0L	1 065 897	0M	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le					31/12/2018	
Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.						
Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE				Néant		X

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1- col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements (2)	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
	1	2	3	4	5	6
1 - Concessions, brevets et droits simil.						
2 - Fonds commercial						
3 - Terrains						
4 - Constructions						
5 - Instal. tech. mat. et out. industriel						
6 - Autres immobilisations corporelles						
7 - Immobilisations en cours						
8 - Participations						
9 - Autres titres immobilisés						
10 - TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés col. 1, ceux portés col.2.

(2) Porter dans cette col. le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend : le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 et le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n°2051) à la ligne "provisions réglementées".

CADRE B	
Déficits reportables au 31 décembre 1976 imputés sur la provision spéciale au point de vue fiscal	
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice	
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice	-
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leur déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés au col. 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux col. 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE										Néant		*	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE*											
IMMOB. AMORTISSABLES		Montant des amort. au début de l'ex.		Augmentations : dotations de l'ex.		Diminutions : amort. afférents aux eits sortis de l'actif reprises		Montant des amort. à la fin de l'ex.					
Frais d'établ. et développ. TOTAL I		CY		EL		EM		EN					
Autres immob. incorp. TOTAL II		PE	839	PF	195	PG		PH	1 034				
Terrains		PI		PJ		PK		PL					
- Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ					
Construct* - Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU					
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions		PV	626 815	PW		PX		PY	626 815				
Inst. techn., matériel et outillage ind.		PZ	90 052	QA	6 465	QB	1 597	QC	94 920				
Autres - Installations générales, agencements et aménagements divers		QD	113 342	QE	11 509	QF	11 584	QG	113 266				
immob. - Matériel de transport		QH	47	QI	82	QJ	129	QK					
corp. - Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	37 227	QM	1 899	QN	560	QO	38 567				
- Emballages récup. et div.		QP		QR		QS		QT					
TOTAL III		QU	867 482	QV	19 955	QW	13 871	QX	873 568				
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ON	868 321	OP	20 151	OQ	13 871	OR	874 602				
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisat° amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice					
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal Exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal Exceptionnel						
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					
Autres immob. incorp. TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1					
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					
C Sur sol propre		Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6					
O Sur sol d'autrui		R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4					
N Inst. gales., agnc.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					
Instal. techn., matériel et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9					
C Inst. gales, agenc. & am. div.		U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7					
O Mat. de transp.		U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5					
R Mat. bur. & inf. mob.		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					
P Emb. récup. div.		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8					
Frais d'acquisition de titres de participations -		NL			NM			NO					
TOTAL général (I+II+III+IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV					
TOTAL Général Non Ventilé (NP+NQ+NR)		N	TOTAL Général Non Ventilé (NS+NT+NU)			NY	TOTAL Général Non Ventilé (NW-NY)		NZ				
CADRE C													
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CH. REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'ex. aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunts à étaler						Z9		Z8					
Primes de remboursemt des obligations						SP		SR					

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

N° 2056

2018

Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE		Néant			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'ex. 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'ex. 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Prov. pour reconst. des gisements miniers et	3T	TA	TB	TC	
P Prov. pour investissements	3U	TD	TE	TF	
R Prov. pour hausse des prix (1)	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
V Dont majorations except. de 30 %	D3	D4	D5	D6	
R Prov. pour prêts d'installation	IJ	IK	IL	IM	
Autres prov. réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
R Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	44 000
I Prov. pr garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
S Prov. pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Prov. pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
& Prov. pr pensions et obligat° similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
C Prov. pr renouvellemt des immob.*	5F	5H	5J	5K	
H Prov. pour gros entretiens et grandes révision	EO	EP	EQ	ER	
A Prov. pr ch. soc. et fisc. sur congés à payer*	5R	5S	5T	5U	
R Autres prov. pour risques et ch. (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	44 000
D - incorporelles	6A	6B	6C	6D	
E sur - corporelles	6E	6F	6G	6H	
P immobilisations - titres mis en équ.	02	03	04	05	
R - titres de participat°	9U	9V	9W	9X	
E - autres immob fin (1)*	06	07	08	09	
C sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
I Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
A Autres prov. pour dépréciat° (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	44 000
- d'exploitation		UE	UF		
Dont dotations et reprises - financières		UG	UH		
- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équ. : montant de la dépréciation à la clôture de l'ex. calculé selon les règles de l'art. 39-1-5 du C.G.I.				10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision					
NOTA : les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la prod. est prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données par la notice n° 2032

**8 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

N° 2057 2018

Désignation de l'entreprise :		SAS 31 LIBERTE				Néant					
CADRE A		ETAT DES CREANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an 3			
De l'actif immo- bilisé	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
	Autres immobilisations financières			UT	2 038	UV		UW	2 038		
De l'actif circulant	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX							
	Cré. repr. * (Prov dépr. UO)			Z1							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	13 073		13 073				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	5 883		5 883				
		Autres impôts, taxes, versemts assim.		VN							
		Divers		VP							
	Groupes et associés (2)			VC	5 794		5 794				
Débiteurs divers (dt créances rel. à op. pens. de titres)			VR	3 130		3 130					
Charges constatées d'avance				VS	18 446		18 446		-0		
TOTAUX				VT	48 363	VU	46 325	VV	2 038		
R E N V	(1)	Montant prêts accordés en cours d'exercice			VD						
		Montant remboursements obtenus en cours d'ex.			VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés(p.phys.)			VF						
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
		Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
		Emprunts, dettes auprès de établissements de crédit(1)		VG							
		à 1 maximum à l'origine		VH	2 989		2 989				
		à + de 1 an à l'origine									
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A							
		Fournisseurs et comptes rattachés		8B	63 463		63 463				
		Personnel et comptes rattachés		8C	55 392		55 392				
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	32 546		32 546				
	Etat et autres Collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7 412		7 412				
		Obligations cautionnées		VX							
		Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	558		558				
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J							
		Groupes et associés (2)		VI	161		161				
		Autres dettes (dt celles relatives à des opér. de pension de titr		8K							
		Dette représentative de titres empruntés*		ZZ							
		Produits constatés d'avance		8L							
		TOTAUX		VY	162 521	VZ	162 521				
R E N V	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exerc.			VJ						
		Emprunts remboursés en cours d'ex.			VK	5 812					
	(2)	Montants divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques			VL						

Exercice N, clos le : 31/12/2018									
Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE Néant ☐									
I. REINTEGRATIONS BENEFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Rémunération du travail - de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR) - de son conjoint ☐ - part déductible* ☐ à réintégrer :									
Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous) WD Amortissements excédentaires (art 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles WE 558									
Autres charges et dépenses somptuaires visées à l'art. 39-4 du C.G.I.* WF Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS) WG 558									
Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option RA Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) RB									
Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)* WI Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (Cf. tableau 2067 BIS-SD) XX									
Amendes et pénalités WJ Charges financières (art. 212 bis) XZ									
Réintégration prévues à l'article 155 du CGI									
Impôts sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)									
Quote-part : Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un G.I.E.* WL Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B CGI L7									
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entre. soumises à l'IR)									
Moins-values nettes à long terme imposées au taux de 0%									
Fraction imposable des plus-values - Plus-values nettes à court terme									
réalisées au cours des exerc. antérieurs* - Plus-values soumises au régime des fusions									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Réintégration diverses (à détailler sur feuillet séparé) intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212) SU Zone d'ent.* (act. exo.) SW									
Dont : Déficit étrangers antérieurement déduits PME (art. 209C) SX Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro M8									
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel au tonnage									
TOTAL I 91 027									
II. DEDUCTIONS PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE									
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*									
Prov. et charges à payer non-déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'ex. (tab. 2058-B, cadre III)									
Régimes Plus-values - imposées aux taux de 15% (12,8% pour les ent. soumises à l'IR)*									
imposition nettes - imposées aux taux de 0%									
particuliers à - imposées aux taux de 19%									
et impos. long terme - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
Autres plus-values imposées au taux de 19%									
différées Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *									
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des act* et parts (Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participations (2A))									
Mesures : Déduction autorisée au titre des invest. réalisés dans les collectivités d'Outre-mer									
Majoration d'amortissement *									
Entreprise nouvelle art. 44 septies K9 Entreprise nouvelle art. 44 sexies L2 Jeunes entre. innovantes (art. 44 sexies A) L5									
d'incitation Pôle de compétitivité hors CICE L6 Sociétés d'investissements immo. K3 Zone restruc. défense (art. 44 terdecies) PA									
Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies ou 44 A) OV Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 1F Zone franche d'activités (art. 44 quaterdecies) XC									
Zone de revitalisation rurale (44 quindecies) PC									
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)									
Deduct. div. (cf. feuillet séparé) dont déd. except. pour investissement Créance dégagee par le report en arrière du déf. (IS) ZI									
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage									
TOTAL II 22 145									
III. RESULTAT FISCAL									
Résultat fiscal avant imputation bénéfice (I moins II) XI 68 882									
des déficits reportables : déficit (II moins I) XII									
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) ZL									
Déficits ant. imputés sur les résultats de l'ex. (entreprises à l'IS)									
RESULTAT FISCAL BENEFICE (XN) ou DEFICIT reportable en avant (XO) XN 68 882									

TABLEAU SUPPLEMENTAIRE

Désignation de l'entreprise:

SAS 31 LIBERTE

II - DEDUCTIONS DIVERSES		Exercice N
Libellé		Montant
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
CREDIT APPRENTISSAGE		2 128
Néant		
Néant		
Néant		
Néant		
Déduction du CICE comptabilisé		20 017
Néant		
Néant		
Total		22 145

10 - DEFICITS INDEMNITES POUR CONGES A PAYER ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES

N° 2058-B 2018

Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE				Néant	X	*
I. SUIVI DES DEFICITS						
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4		
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5		
Déficits reportables (différence K4- K5)				K6		
Déficit de l'exercice (tab 2058-A, ligne XO)				YJ		
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK		
II. INDEMNITES POUR CONGES A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES						
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1,1° bis Al 1 du CGI, dotations de l'exercice				ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT						
(à détailler sur feuillet séparé)				Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indem. pour congés à payer, charges soc. et fisc. correspondantes non déductibles pour les entr. placées sous le régime de l'art. 39-1,1° bis Al. 2 du CGI*				ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges*						
				8X	8Y	
				8Z	9A	
				9B	9C	
Total des provisions pour risques et charges				8X	8Y	
Provisions pour dépréciation*						
				9D	9E	
				9F	9G	
				9H	9J	
Total des provisions pour dépréciation				9D	9E	
Charges à payer						
				9K	9L	
				9M	9N	
				9P	9R	
				9S	9T	
Total des provisions pour charges à payer				9K	9L	
* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032				TOTAUX		
				YN	YO	
TOTAUX (YN=ZV à 9S) et (YO=ZW à 9T) à reporter au tab. 2058-A						
				ligne WI		ligne WU

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

CONSEQUENCES DE LA METHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
Montant de la réintégration ou de la déduction	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS art. L3113-1 et 3211-1 du Code des transports	XU
---	----

Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE		Néant					
TABLEAU D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE PRECEDENT							
Report à nouveau figurant au bilan de l'ex. ant. à celui pour lequel la déclaration est établie		0C					
Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie		0D	57 073				
Prélèvements sur les réserves		0E					
TOTAL I		0F	57 073				
Affectat°	Affectation aux réserves - Réserve légale	ZB					
	- Autres réserves	ZD					
	Dividendes	ZE	29 982				
	Autres répartitions	ZF					
	Report à nouveau	ZG	27 091				
(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II	ZH	57 073			
(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'ex. dont les résultats font l'objet de la déclaration Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation							
RENSEIGNEMENTS DIVERS				EXERCICE N	EXERCICE N - 1		
Engagements	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7		YQ	3 967	7 494	
	- Engagements de crédit-bail immobilier			YR			
	- Effets portés à l'escompte et non échus			YS			
Détails des postes	Autres	- Sous-traitance		YT	2 130	1 520	
		- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8	2 346	XQ	169 597	166 978
	achats et charges externes	- Personnel extérieur de l'entreprise			YU	1 246	
		- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)			SS	15 883	13 851
		- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages			YV		
	impôts et taxes	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales professionnelles)	ES		ST	110 253	113 087
		Total du poste correspondant à la ligne FW du tab. n° 2052		ZJ	299 109	295 436	
		- Taxe professionnelle, CFE, CVAE			YW	9 412	9 286
	T.V.A.	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)	ZS		9Z	29 420	31 115
		Total du compte correspondant à la ligne FX du tab. n° 2052		YX	38 832	40 401	
- Montant de la TVA collectée				YY	139 195	144 101	
Divers	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations			YZ	69 901	75 711	
	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2017)*			OB	391 386		
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*			OS			
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la so			ZK	%	%	
	NUMERO DU CENTRE DE GESTION AGREE		XP				
	La liste prévue par l'art. 38 II de l'annexe III au CGI (tableau 2059-G) est-elle jointe à la présente déclaration ? (coder : 0 = non, 1 = oui)			ZR			
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			RG			
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'art. 217 octies du CGI			RH			
	Régime de groupe	Société : Résultat si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		PV à 15%	JK	
					PV à 19 %	JM	
Groupe : résultat d'ens.		JD		PV à 15%	JN		
				PV à 19%	JP		
Si vous relevez du régime de groupe : Indiquer 1 pour soc. mère ou 2 pour filiale			JH		N°SIRET de la société mère	JJ	

12 - DETERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

N° 2059-A

2018

Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE							Néant	*
A. DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE								
Nature des éléments cédés* (1)		Date d'acquisition (1)	Valeur d'origine * (2)	Valeur nette réévaluée * (3)	Amort.pratiqués en franchise d'impôts (4)	Autres amort. * (5)	Valeur résiduelle (6)	
1	PLANETE SATURN	05/09/2007	1 237		1 237			
2	PAPER ROLL CARTE SYSTEME	21/10/2015	690		360		330	
3	CHANGEMENT TOILE DES STORES	08/04/2009	2 565		2 565			
4	CHANGEMENT TOILE STORE	01/05/2009	2 668		2 668			
5	VIDEO SURVEILLANCE	26/11/2009	4 254		4 254			
6	FOURNITURE + POSE BRAS STORE	01/06/2011	446		446			
7	2 LAMBREQUINS	01/07/2011	485		485			
8	2 PARASOLS	29/04/2014	1 169		1 053		116	
9	7 LAMBREQUINS	28/03/2017	526		113		413	
10	RACHAT GOLF 7 CONFORTLINE	26/06/2017	183		129		54	
11	27 FAUTEUILS + PIETEMENT FONTE ET PLATE	29/05/2009	560		560			
12								
B. PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins values réalisées				Plus-values taxables à 19 %	
Prix de vente* (7)		Mt global de la + ou - value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			19 % (11)	
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1								
2		-330	-330					
3								
4								
5								
6								
7								
8		-116	-116					
9		-413	-413					
10	6 900	6 846	6 846					
11								
12								
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés.		+				+	
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés.		+				+	
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale.		+				+	
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée.		+				+	
17	Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans.*				+			
18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice.		+		+	+		
19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme.		-		-	-		
20	Divers (Détail à donner sur une note annexe)*		+	+	+	+	+	
			5 988					

N° 2059-B 2018

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE		Néant		X		*	
		Rappel de la plus ou moins-value nette de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou 12,8% (2)					
(1) Entreprises à l'impôt sur les sociétés		Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis) (1) *					
(2) Entreprises à l'impôt sur le revenu		Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M Euros (art. 219 la sexies 0 du CGI) (1)					
I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU							
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les + valeurs à long terme de l'exercice imposables à 12,8%		Solde des moins-values à 12,8%	
1		2		3		4	
Moins-values nettes N							
Moins-values N-1							
nettes à long terme N-2							
subies au cours N-3							
des dix exercices N-4							
antérieurs N-5							
(montants restant à N-6							
déduire à la clôture N-7							
du dernier exercice) N-8							
N-9							
N-10							
II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES							
Origine	Moins-values			Imputations sur les PVLT	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins values à reporter	
	à 19 %, 16,5 %, (1) ou à 15 %	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0)	à 19 % ou 15% imputables sur le résultat de de l'exercice (art. 219 I a sexies-0 bis)				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N							
Moins-values N-1							
nettes à long N-2							
terme subies N-3							
au cours des N-4							
dix exercices N-5							
antérieurs N-6							
(montant restant N-7							
à déduire à la N-8							
clôture du dernier N-9							
exercice) N-10							

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

15 - RESERVE SPECIALE DES PLUS VALUES A LONG TERME - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

N° 2059-D

2018

Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE		Néant				X	
(1) (Personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*							
I- SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N							
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus values à long-terme					
		à 10%	à 15%	à 18%	à 19%	à 25%	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1						
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'ex.	2						
Total (lignes 1 et 2)	3						
Prélèv. - donnant lieu à complément d'impôts sur les sociétés	4						
opérés - ne donnant pas lieu à compl. d'impôt sur les sociétés	5						
Total (lignes 4 et 5)	6						
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7						

II - RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5edu CGI)

Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice
		donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt	

16 - CONTRIBUTION ECONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTEE ET EFFECTIFS

N° 2059-E 2018

Désignation de l'entreprise : SAS 31 LIBERTE		Néant
Exercice ouvert le : 01/01/2018	et clos le : 31/12/2018	Durée en nombre de mois : 12
Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez ci-dessous la dénomination et le SIREN de la société tête de groupe		
N° SIREN		
I - CHIFFRE D'AFFAIRES DE REFERENCE CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 180 957
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	0
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	0
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	0
Total 1	OX	1 180 957
II - AUTRES PRODUITS A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	37
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	0
Subv. d'exploitation reçues	OF	0
Variation positive des stocks	OD	1 256
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	0
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	0
Total 2	OM	1 294
III - CHARGES A RETENIR POUR LE CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
Achats	ON	291 822
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	89 171
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	0
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	0
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	7
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la prod. immobilisée déclarée	OU	0
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	0
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	0
Total 3	OJ	381 001
IV - VALEUR AJOUTEE PRODUITE		
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG
		801 251
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires N° 1329AC et 1329 DEF)	SA	801 251
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE		
Mono-établissement au sens de la CVAE	EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	
Effectifs au sens de la CVAE	EY	
Période de référence	Au	
Date de cessation	HR	
VI - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs		
Effectifs moyens du personnel :	YP	13,00
dont apprentis	YF	4,00
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2059-F

2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1	(1) Néant : ☐

N° DE DEPOT

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1 900
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	SAS	Dénomination	CEDREA		
Numéro SIREN	838471597	% de détention	100,00	Nombre de parts	1 900
Adresse : N°	6	Voie	RUE GEORGES SIMENON		
Code postal	83400	Commune	HYERES	Pays	FR

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention		Nombre de parts	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention		Nombre de parts	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN		% de détention		Nombre de parts	
Adresse : N°		Voie			
Code postal		Commune		Pays	

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

	Nom patronymique		Prénom(s)		
Titre (2) : Nom marital		% de détention		Nombre de parts	
Naissance : Date		N° dpt		Commune	
Adresse : N°		Libellé voie			
Code postal		Commune		Pays	

	Nom patronymique		Prénom(s)		
Titre (2) : Nom marital		% de détention		Nombre de parts	
Naissance : Date		N° dpt		Commune	
Adresse : N°		Libellé voie			
Code postal		Commune		Pays	

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G

2018

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)

1	(1) Néant : ☒ *

N° DE DEPOT
EXERCICE CLOS LE 31/12/2018 N° SIRET 48475149000026
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 31 LIBERTE
ADRESSE (voie) 31 PL DE LA LIBERTE
CODE POSTAL 83000 VILLE TOULON
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise P5

Forme juridique		Dénomination		
Numéro SIREN		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
Numéro SIREN		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
Numéro SIREN		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
Numéro SIREN		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
Numéro SIREN		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays
Forme juridique		Dénomination		
Numéro SIREN		% de détention		
Adresse : N°		Voie		
Code postal		Commune		Pays